

## Compte rendu du groupe de travail du 24/03/2004

### Délégation CGT :

Olivier BOUTARIN (gardien TG de Grenoble, élu titulaire CGT à la CCP)  
Laurent MARTHE (gardien TG de Marseille, élu suppléant CGT à la CCP)  
Jacques LOUSTAU (section CGT des Bouches du Rhône)  
Stéphane LULLIER (secrétariat national CGT)

### Historique

Depuis la CCP (Commission Consultative Paritaire) de novembre 2003 instituant le règlement intérieur de la commission, **la CGT réclame la tenue d'un groupe de travail pour négocier avec la direction les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des agents contractuels de droit public** (gardiens, veilleurs de nuit, personnels de nettoyage et de restauration).

A la CCP de décembre 2003, la direction nous avait promis une réunion fin janvier. Finalement elle n'aura lieu que le 24 mars : mieux vaut tard que jamais !

### Contexte

Ayant pris connaissance des principales revendications des personnels par la déclaration de la CGT de novembre 2003, la direction diligente, auprès des services du personnel des départements, une enquête sur des points que nous avons soulevés.

D'entrée de jeu, **la délégation CGT a contesté le cadre dans lequel la direction souhaitait engager le débat, à savoir une discussion limitée aux seuls résultats de l'enquête. Pour la CGT, tous les thèmes concernant les agents contractuels de droit public doivent être abordés**, qu'ils soient de la seule compétence de la Comptabilité publique ou de compétence partagée avec d'autres directions et la Fonction publique.

A la présentation statistique des résultats de l'enquête, la CGT a opposé des témoignages concrets des conditions vécues sur les sites de travail.

### Sujets abordés

#### 1°) Information et carrière

La direction indique que 55% des personnels ne sont pas informés des appels à candidature pour le recrutement d'AST (Agents de Service Techniques, fonctionnaires de catégorie C). Elle reconnaît donc la nécessité d'**une information directe et personnelle à chaque agent**.

(Suite page 2)

Pour s'assurer de l'application de cette mesure, la CGT a demandé, comme pour les autres agents du Trésor, la signature de listes d'émargement par les personnels lors de la transmission de l'information. La direction semble pour l'instant se limiter à une simple consigne pour laisser une marge d'initiative aux responsables locaux.

**Lors de l'accession au statut de fonctionnaire au Trésor, la CGT revendique la prise en compte de l'ancienneté des agents contractuels pour l'avancement.**

**La direction s'est dite incompétente sur le sujet** en indiquant que cette mesure implique une modification réglementaire Fonction publique.

Ne pouvant se satisfaire de cette réponse, la CGT orientera la revendication à ce niveau. En effet, il peut s'agir pour certains personnels d'une source de démotivation pour passer les concours ou examens, compte tenu de la perte de revenus pour ceux ayant le plus d'ancienneté

## **2°) Organisation prévisionnelle du temps de travail**

Pour permettre aux agents d'organiser leur vie privée et pour une gestion du personnel cohérente, **la CGT revendique une planification semestrielle du temps de travail.** Cela éviterait aux agents de découvrir leur emploi du temps à la dernière minute pour le mois suivant. Par ailleurs cela permettrait une prévision des besoins en personnel de remplacement et éviterait des refus de congés faute de solution trouvée pour pallier aux absences.

Les représentants des services du personnel de 3 départements (Marne, Recette Générale des Finances, bouches du Rhône), participant à la réunion pour l'administration, défendaient sans expliquer leurs motifs une organisation mensuelle. L'argument phare étant que selon eux tout le monde, agents compris, se satisfaisait de la situation actuelle.

**Compte tenu de ces témoignages contradictoires, d'une part de la CGT, d'autre part des administratifs, la direction n'a pas voulu se prononcer et réserve sa réponse à un prochain groupe de travail.**

Ce débat démontre le danger des sondages de l'administration recueillant uniquement l'avis des directions locales qui s'affichent en portes parole des personnels de leur département et qui confisque en réunion cette attribution aux représentants syndicaux élus.

**Pour appuyer ses revendications la CGT recensera l'avis des agents sur ce point comme sur bien d'autres.**

## **3°) Les remplacements de personnel**

La CGT a rappelé les conditions insupportables de remplacements sur plusieurs sites administratifs. Les plannings actuels ne permettent aucune cohérence : les remplacements se font à la hâte et les remplaçants recrutés provisoirement sont mal (ou pas) formés et peu connus. Cela occasionne non seulement une gêne pour les agents titulaires, mais aussi des problèmes d'efficacité et de sécurité pour l'administration.

**La CGT a proposé :**

- **Le recours en priorité aux heures supplémentaires dans la limite légale des 25 heures mensuelles pour les agents titulaires, plutôt que le recours immédiat à des remplaçants. Cela garantirait un gain en rémunération significatif pour ces personnels.**
- **La possibilité du recours au repos compensatoire pour la récupération d'heures supplémentaires.**
- **Une gestion cohérente des personnels remplaçants avec toutes les mesures de prise en charge nécessaires, notamment en formation et connaissance des lieux.**

#### **4°) Le calcul des jours de congés**

La direction se conforme à la réglementation Fonction publique, à savoir le décompte des jours de congés en journées entières. Mais, elle reconnaît la complexité de la mise en œuvre d'un tel système compte tenu des différentes plages horaires actuellement en vigueur. Elle s'est tout de même engagée à trouver une méthode calcul qui ne lèse personne : affaire à suivre !

La CGT a démontré que le calcul des jours de congés en heures était au contraire la méthode la plus cohérente.

Sur ce point aussi, les revendications devront être portées au niveau Fonction publique

#### **5°) L'ARTT**

La CGT a remis en cause certaines modalités d'application de l'ARTT aux agents contractuels de droit public :

- **d'une part l'application du CET (Compte Épargne Temps) pour les agents devant reporter des jours de congé suite à une période d'arrêt maladie.**
- **D'autre part la limitation à 5 jours du report de congés l'année suivante pour ces mêmes raisons de santé.**

Ayant un régime de 35 heures hebdomadaires et 25 jours de congés à prendre dans l'année, les contractuels ne peuvent utiliser le CET ouvert pour les motifs évoqués ci-dessus.

La direction a pris note de cette situation loufoque et devrait apporter des réponses au prochain groupe de travail.

La CGT a également rappeler la revendication de 30 jours de congés dans le cadre de l'ARTT comme tous les personnels du Trésor public et non 25 jours comme à l'heure actuelle.

La encore il s'agit de dispositions Fonction publique.

#### **6°) L'hygiène et sécurité**

La direction reconnaît que le recours à la visite médicale pour les contractuels est insuffisant. De plus, **comme la plupart des agents occupent des postes à risque la visite devrait être dans ce cadre annuelle, conformément à la réglementation.**

La direction a également entendu la revendication de la CGT sur la formation à l'hygiène et sécurité et a noté le besoin de formation " habilitation électrique " pour certains agents.

#### **7°) La formation**

La CGT est intervenu sur 2 aspects revendicatifs de la formation pour les agents contractuels :

- **pour la validation de acquis professionnels** permettant l'obtention de diplômes (Certificat d'Aptitude Professionnelle par exemple). La CGT a pointer le besoin de développer des modules de formation pour les personnels allant dans ce sens. La direction doit étudier la question.
- **Pour la possibilité de passer un examen professionnel pour devenir agent de recouvrement.**

La direction a reconnu l'aberration de ne pas proposer l'examen professionnel aux agents contractuels au même titre que le concours interne. **La direction a précisé qu'elle entreprendrait des démarches pour mettre fin à cette incohérence et permettre aux personnels de passer l'examen.**

## **Bilan du groupe de travail**

Sur l'ensemble des points abordés, **le groupe de travail a constaté la diversité de situation et la direction a affirmé la volonté d'harmoniser la situation " vers le haut "**. La CGT se félicite de cette prise de conscience, mais attend que celle-ci soit suivie des faits.

Cette réunion d'une demie journée n'aura permis d'aborder qu'environ un tiers des revendications que porte la CGT : les besoins matériels, la réhabilitation de locaux, l'évolution de carrière, la rémunération, l'indemnisation du travail de nuit et des jours fériés, seront des points abordés aux prochains groupes de travail. C'est pourquoi, il est nécessaire d'avoir à l'avance, d'un commun accord, des ordres du jour précis pour les prochains groupes de travail et que ces derniers se passent sur une journée distincte des CCP.

**Les quelques avancées obtenues par la CGT, listées ci-dessous, ne sont que les premiers fruits récoltés d'un long travail revendicatif qui ne fait que débiter :**

- Mention sur les contrats de travail des cycles de travail (lorsque les horaires diffèrent selon les semaines), ce qui permettra de pouvoir acter toute modification du temps de travail.
- prise en compte de la revendication d'examen professionnel pour devenir agent de recouvrement de catégorie C.
- information direct et personnelle des agents pour les appels à candidature aux recrutements d'AST (agents de service technique)
- visite médicale quinquennale pour tous et visite annuelle pour les postes à risque
- impulsion donnée au CHS pour animer la formation des contractuels de droit public
- réflexion sur des heures supplémentaires proposées aux titulaires avant tout recours aux remplaçants
- réexamens de certaines modalités de l'application de l'ARTT

**Avec** les personnels et **pour** les personnels, la CGT doit enrichir ses revendications, ses propositions et ses actions.

**Solidaire, pas solitaire : c'est ça le Syndicat CGT.**

**Alors, je me syndique...**

Nom prénom : .....

Adresse administrative : .....

.....

Grade : ..... Echelon/Indice : .....

Temps partiel : ..... Date: .....

